

Chronique Locale

Puisque la question des annonces judiciaires est à l'ordre du jour et qu'on semble vouloir revenir à des errements plus équitables, il n'est pas inopportun de présenter ici quelques observations sur les publications légales concernant la circonscription de Roubaix. Jusqu'ici, ces publications ont été faites, comme toutes celles de l'arrondissement, dans un journal de Lille; mais on doit reconnaître qu'il y a là un point défectueux. En rendant obligatoire la publication des ventes par jugement, des déclarations de faillite, des actes de société, etc., le législateur a voulu que ces ventes, ces actes judiciaires, ces contrats pussent arriver sûrement à la connaissance des intéressés. Or, pour toutes les annonces légales ou judiciaires concernant Roubaix, il est bien évident que les premiers intéressés sont les manufacturiers, les négociants, les propriétaires de Roubaix: c'est donc à Roubaix que la publication devrait normalement être faite.

C'est ce qu'a fort bien compris notre tribunal de commerce, lorsqu'il a décidé, immédiatement après son installation que ses jugements seraient publiés à Roubaix; mais l'arrêté préfectoral qui a désigné le *Mémorial de Lille* pour la publication des annonces judiciaires et légales de l'arrondissement, oblige encore le tribunal de Roubaix à faire reproduire les mêmes jugements dans cette feuille jusqu'à la fin de l'année, et cela au grand préjudice des tiers qui sont ainsi obligés de payer une double publicité. C'est aussi par suite du même arrêté que les actes de sociétés de ventes judiciaires etc., doivent être publiés à Lille. Ils trouveraient cependant à Roubaix une publicité plus opportune et plus efficace puisque cette publicité s'adresserait directement aux intéressés.

Le même cas a été tranché dans le sens le plus libéral en même temps le plus profitable aux tiers. Dans l'arrondissement de Boulogne, par exemple, les journaux de Calais sont désignés seuls pour les publications légales de la circonscription de cette ville et, concurremment avec les feuilles boulognaises pour les publications du canton de Guines.

C'est cet exemple que nous voudrions voir imiter par l'Administrateur du département de Roubaix, puisque la désignation des journaux dans des publications judiciaires et légales lui retombera cette année encore. Il est de l'intérêt des tiers, que toutes les annonces concernant Roubaix soient publiées à Roubaix et que nos concitoyens ne soient pas obligés d'aller les chercher dans une feuille lilloise.

J. REBOUX.

Les réquisitions qui précèdent s'appuient sur cette déclaration faite dans une des dernières séances du Corps législatif par M. le Ministre de l'Intérieur:

« La désignation par les préfets s'étendra à cette année à un plus grand nombre de journaux, conformément aux tendances libérales du gouvernement et des chambres. »

Le Comité du commerce général de l'Association de l'Industrie et du Commerce de Roubaix a procédé hier à la formation de son bureau:

Ont été nommés:
Président, M. C. Ferlié;
Vice-président, M. Funck;
Secrétaire, M. Desrousseaux-Defrenne.
M. Thomas, secrétaire-adjoint de la Chambre syndicale, a présenté au Comité un rapport ainsi conçu:

Messieurs,
Le but de l'Association de l'Industrie et du Commerce de Roubaix est exposé avec tous ses développements dans le chapitre II de nos statuts; si nous les relisons, nous verrons que, entre autres choses, nous nous imposons le soin de régulariser les rapports entre les commerçants, de donner de l'unité aux règles, de protéger et de défendre par tous les moyens de droit, les intérêts généraux de l'industrie et du commerce.

Les deux paragraphes qui énoncent ces devoirs, résument le programme des travaux de votre Comité.
Il en ressort, d'ailleurs, cette observation, que vos études devront être dirigées vers des questions de deux ordres distincts: celles d'abord qui ne dépendent que de nous-mêmes, et que notre commune entente suffira à résoudre à mesure qu'elles seront posées; à côté de ces questions que nous pourrions appeler questions d'améliorations et de progrès intérieurs, il s'en présentera d'autres, pour la solution desquelles notre seule volonté resterait impuissante, et qui nécessitent le concours de bons vouloirs étrangers à nous-mêmes.

Parmi ces dernières, celle qui prédomine aujourd'hui, c'est la situation faite à l'industrie par les traités de commerce et la réforme de nos tarifs douaniers. Vous avez suivi, Messieurs, les débats auxquels cette grave question a donné lieu dans ces derniers temps; je n'ai pas à vous apprendre le rôle que votre Chambre syndicale a cru devoir s'attribuer dans ces discussions sérieuses, et la place qu'elle s'y est faite par cette éner-

gique protestation dont vous avez su le retentissement ici comme au dehors.

Une interpellation dans notre sens, vient d'être déposée par cinquante députés, et la solution définitive est remise en des mains plus puissantes, nous n'avons plus qu'à attendre les événements, tout en nous tenant prêts à soutenir nos défenseurs dans la mesure de nos forces s'ils viennent à avoir besoin de notre concours.

A l'exception de cette importante question, la Chambre syndicale n'a pas encore eu à s'occuper d'études relatives au commerce général; elle ne fonctionne régulièrement que depuis quelques mois, et des questions purement industrielles ont été jusqu'ici l'objet à peu près unique de ses délibérations.

Nous voulons cependant attirer votre attention sur quelques sujets qui nous paraissent les plus intéressants; notamment sur les réformes à obtenir dans les conditions de transport et dans les tarifs des chemins de fer. Ainsi, je lis dans le *Moniteur des fils et tissus*:

On nous écrit de Roubaix:

Monsieur le Rédacteur,

J'ai l'honneur de solliciter le secours de vos lumières pour la solution du problème suivant:

« Comment se fait-il qu'il y ait plus loin de Roubaix au Havre, que du Havre à Roubaix? »

Ce n'est pas moi qui ai avancé cette audacieuse proposition, c'est la *Compagnie du chemin de fer du Nord*. En effet, les cotons bruts en balles pressées que j'expédie du Havre à Roubaix paient 26 francs les 1000 kilog. et les mêmes balles au départ de Roubaix pour le Havre, sont taxées à 32 fr. les 1000 kilog. et il y a plusieurs années que cela dure en dépit de toutes les réclamations.

Vous m'obligerez, dans le cas où vous vous sentiriez comme moi, impuissant à trancher la question, de la soumettre à la lucidité de vos nombreux lecteurs.

Veillez agréer, etc.

L'éditeur du journal ajoute:

« Nous avouons notre embarras en face de ce sphinx et nous appelons le public à notre secours. »

Vous connaissez d'ailleurs les étranges écarts de prix que subissent les transports des marchandises venant d'Angleterre par la voie d'Anvers ou par celle du Havre.

D'un autre côté il y a encore à s'occuper sérieusement des modifications à apporter dans le classement des marchandises; les perfectionnements apportés dans les méthodes d'emballage justifient pleinement que certains articles taxés hors classe comme encombrants ou fragiles soient désormais placés dans des conditions différentes. A cet égard je vous demanderai la permission de vous communiquer un article fort intéressant du *Sémaphore* de Marseille relativement aux conditions de transport des cotons en balles pressées:

« Nous recevons communication de la lettre suivante adressée au Président de la Société pour le développement et la défense du Commerce et de l'Industrie de Marseille. Cette lettre touche à un intérêt assez important pour qu'il convienne de l'examiner avec soin. Nous aurons d'ailleurs à revenir sur ce sujet:

A la Société pour le développement et la défense du Commerce et de l'Industrie de Marseille.

Monsieur le Président,

« Nous avons l'honneur de vous soumettre d'autre part un tableau établissant le poids d'un mètre cube de cotons en balles.

« Vous remarquerez les énormes variations qui existent entre la première et la seconde série de notre tableau: ces variations résultent uniquement du système de pressage employé pour les différentes provenances des cotons.

« Nous venons, Monsieur, solliciter votre précieux concours, afin d'obtenir des Compagnies des chemins de fer français, et particulièrement de la Compagnie de Paris à Lyon et à la Méditerranée, un tarif spécial réduit pour les cotons en balles pressées à la vapeur.

« Le pressage des cotons à la vapeur n'est pas connu depuis longtemps encore par notre commerce; jusqu'ici on n'avait employé ce système d'une manière générale qu'aux Indes et les cotons des Indes n'étant pas venus en grandes quantités à Marseille, la différence du cubage entre ces balles et celles du Levant a pu passer inaperçue.

« Depuis deux ans environ des presses à la vapeur ont été établies en Egypte, et aujourd'hui presque toute la totalité des cotons Jumel nous arrivent en balles pressées à la vapeur.

« Les compagnies de navigation à vapeur, appréciant à leur juste valeur les avantages que donnent pour le transport les balles pressées à la vapeur, leur ont accordé dès les premières expéditions une réduction notable sur le fret.

« Lors de l'établissement des tarifs des chemins de fer, on ne connaissait que deux genres de balles de cotons: balles non pressées (sacs), et balles pressées.

« Les balles non pressées (sacs), n'existent pour ainsi dire plus; nous n'en recevons dans le courant de l'année guère plus d'environ 3000 balles sur les 150,000 environ qui arrivent en moyenne annuellement dans notre port.

« Les chemins de fer perçoivent un tarif spécial et élevé pour le transport des cotons en balles non pressées.

« Ce que l'on entendait jusqu'ici par balles pressées sont celles obtenues par les presses hydrauliques.

« Nous savons de source certaine que la Compagnie des chemins de fer du Sud autrichien et des Compagnies italiennes et allemandes ont mis à l'étude depuis quelque temps déjà, la question d'accorder un tarif réduit aux cotons en balles pressées à la vapeur, et cette question est sur le point d'être accueillie, ce qui va nécessairement contribuer à attirer sur la ligne de Trieste et prin-

cipalement sur celle de Venise, le courant des marchandises des Indes et de l'Egypte.

« Nous n'avons pas besoin de faire ressortir combien il est difficile, dans le commerce, de reconquérir une place enlevée par les avantages réels et palpables offerts par la concurrence; aussi voyons-nous une question de la plus haute importance pour le commerce de Marseille dans l'établissement de tarifs réduits des chemins de fer.

« A la veille de l'ouverture du canal maritime de Suez, qui est appelé à donner un aliment important aux opérations commerciales de la place de Marseille, cette question exige un examen immédiat et une prompt solution favorable, car avec les tarifs actuels des chemins de fer, Marseille ne pourra pas soutenir la lutte avec Trieste et Venise, et notre ville se trouvera ainsi privée du bénéfice de l'extension de ses relations que la nouvelle voie des Indes était appelée à nous donner.

« Nous venons donc, Monsieur, vous prier de vouloir, sans retard, vous occuper de notre demande, et d'en poursuivre, par tous les moyens dont vous disposez, un accueil favorable auprès des compagnies intéressées.

« Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre considération distinguée.

Marseille, le 30 octobre 1869.

A la suite de cet article se trouve un tableau comparatif du poids des balles de coton de diverses provenances; je n'en citerai que deux chiffres, les cotons de Napolouse qui pèsent 147 kil. au mètre cube, et ceux de Cocodanah que le pressage à la vapeur a pu avancer à 593 kil.

J'arrive, maintenant, à ces questions que j'ai appelées questions de progrès intérieurs:

Nous ne pouvons les aborder, Messieurs, sans commencer par rendre hommage aux hommes éminents qui composent le Tribunal de Commerce de Roubaix. Le nombre toujours croissant d'affaires qui sont soumises à notre tribunal, la sagesse et l'autorité de ses décisions justifient pleinement l'utilité, la nécessité même de sa création, qu'on avait tant attaquée. Ses travaux sont cependant rendus difficiles par une circonstance que nous devons vous signaler; l'absence à peu près complète de coutume sur notre place; des cas se sont présentés où l'on a voulu rechercher les coutumes de Paris ou de Lyon pour les appliquer par analogie, mais les parties ont récusé ces applications et les magistrats n'avaient plus d'autre guide que leur conscience pour se prononcer.

C'est peut-être l'œuvre la plus urgente à laquelle vous soyez conviés; c'est en effet à vous, Messieurs, par vos délibérations, de créer ces usages, ces règles locales destinées à faire loi parmi nous dans les diverses circonstances que le code n'a pu prévoir.

Vos délibérations pourront aussi, Messieurs, éclairer parfois le Conseil Municipal, lui faciliter l'étude de certaines questions, l'amener peut-être même à revenir sur certaines décisions qu'on a pu juger n'être pas aussi favorables à l'intérêt de notre industrie qu'on devait s'y attendre.

Parmi les règles auxquelles, d'après nos statuts, vous devez chercher à donner de l'unité, il en est une des plus importantes; nous voulons parler des escomptes toujours croissant, et surtout de ces escomptes cachés sous le nom de bonifications qui rendent les affaires si incertaines sur notre marché et tendent à troubler l'acheteur qui pourrait même arriver jusqu'à concevoir des doutes sur notre loyauté.

Marseille vient à cet égard de nous donner un exemple que nous devons suivre; vous savez à quel point cette place était tenue en défiance avec ses tares, ses montres et tout cet échafaudage d'abus que vous connaissez; par suite d'une décision récente, le commerce de Marseille a rétabli l'unité et la règle dans les conditions de son marché.

Un moyen d'obtenir de tels résultats à Roubaix se trouverait peut-être dans la création d'une Bourse de commerce. Vous pourriez étudier cette idée dont la réalisation pourrait d'ailleurs présenter de grands avantages à d'autres points de vue.

Les questions que vous aurez à étudier sont nombreuses et chaque jour en amènera de nouvelles; mais nous croyons pouvoir compter, Messieurs, sur votre zèle et votre dévouement qui ne feront pas défaut à l'association de l'industrie et du commerce de Roubaix.

— La Cour d'assises de la Seine a ouvert aujourd'hui, sous la présidence de M. Thévenin, la seconde session de décembre.

La *Gazette des Tribunaux* annonce que Troppmann ne s'est pas encore pourvu contre l'arrêt de la chambre des mises en accusation, qui le renvoie devant la cour d'assises de la Seine.

L'affaire est indiquée sur le rôle des assises comme devant occuper les audiences des 28, 29 et 30 décembre. On ne sait si, à cause de la longueur présumée des débats, ces trois jours suffiront.

Voici le prix de la viande de boucherie sur les marchés tenus à Lille, les 15 et 16 décembre 1869:

Le bœuf sur pied, 1 fr. 80 le kil.; la vache, 1 fr. 80; le veau, 2 fr. 20; le mouton, 2 fr. » le kil. en déduisant les issues et les bonifications 1 fr. 53 c. le kil.; la vache, à 1 fr. 53 c.; le veau, à 2 fr. 04 c. le mouton à 1 fr. 87 c.

Au marché Saint-Nicolas, le bœuf s'est vendu de 70 à 85 c. le 1/2 kil.; le veau de 80 c. à » fr. 95 c.; le mouton, 80 c. à » fr. 95; le porc, 1 fr. ».

Au marché de la place de la Nouvelle-Aventure, le bœuf s'est vendu de 60 à 85 c. le 1/2 kil.; le veau, de 75 c. à » fr. 90; le mouton, de 75 c. à » fr. 90; le porc, de 1 fr. à » c.

Au marché de la place de Trévise, le bœuf s'est vendu de 60 à 80 c. le 1/2 kil.; le veau, de 75 c. à 90 c. le mouton, de 75 c. à 90 c.; le porc, de 1 fr. à » fr. » c.

Pour toute la chronique locale ALFRED REBOUX

Dernières nouvelles.

Le *Journal officiel* d'aujourd'hui publie un arrêté ainsi conçu:

« Sont adjoints au commissaire général administratif institué près le conseil supérieur du commerce, de l'agriculture et de l'industrie, pour la nouvelle enquête sur la question monétaire, les auditeurs au conseil d'Etat dont les noms suivent:

- MM. Gomel, Rogniat, Richebourg, de Richebourg.

Paris, le 14 décembre 1869.

ALFRED LE ROUX.

On lit aussi dans le *Journal officiel*:

« Par décret impérial rendu le 13 décembre 1869, sur la proposition du ministre de l'agriculture et du commerce, M. Henri Barbet, ancien député, a été nommé membre du Conseil supérieur du commerce de l'agriculture et de l'industrie.

« Par arrêté du ministre de l'agriculture et du commerce, rendu le 13 décembre 1869, sur la proposition du conseiller d'Etat, secrétaire général, commissaire général près le conseil supérieur du commerce, de l'agriculture et de l'industrie pour l'enquête industrielle, M. Courbet-Poulard, président de la Chambre de Commerce d'Abbeville, a été nommé commissaire spécial près le Conseil supérieur pour ladite enquête. »

Dépêches télégraphiques.

(Correspondance particulière du JOURNAL DE ROUBAIX.)

Rome, 17 décembre.

La nouvelle que M. de Banneville ambassadeur de France, aurait reçu de son gouvernement une note portant que la définition du dogme de l'infalibilité du Pape serait inopportune et dégagerait la France des obligations du concordat, est sans aucun fondement jusqu'à présent. Le Cardinal Mathieu apporte de France des bruits contradictoires à ce sujet.

Liverpool, vendredi 17 décembre. Ventes, 15,000 balles. Amérique ferme Surates raidissants.

Havre, vendredi 17 décembre. (3 h. 20m.) Ventes, 4,500 balles. Forte demande. Prix d'hier, très tendus.

(Dépêches de MM. Kable et Co, communiquées par M. Dulteau-Desobonnet.)

Liverpool, vendredi 17 décembre. Ventes, 15,000 balles. Cotes sans changement.

Havre, vendredi 17 décembre. Ventes, 6,000 balles. Louisiana, 136, 50; janvier 147/8.

(Dépêches communiquées par le Cercle de l'Industrie.)

Pour les dernières nouvelles: ALFRED REBOUX

Bourse de Paris

du 17 Décembre 1869.

Rente 3 p. 0/0 72.50
id. 4 1/2 p. 0/0 102.00

ETAT CIVIL DE ROUBAIX.

PUBLICATIONS DE MARIAGES.

12 décembre. Sablin Léon, 32 ans, journalier, et Vandriessche Amélie, 30 ans, tisserande. — Queuche Auguste, 25 ans, tisserand, et Deroulez Hortense, 26 ans, tisserande. — Picavet Pierre, 36 ans, employé de commerce, et Labre Marie, 25 ans. — Delvoye Victor, 24 ans, mécanicien, et Ducaté Philomène, 21 ans, couturière.

MARIAGES.

13 décembre. Gysels Emmanuel-Lievin, 33 ans, fleur et Vanlétieren Julienne-Thérèse, 37 ans, journalière. — Catel Emile Désiré-Joseph, 27 ans, tisserand, et Lesaffre Marie-Philippine, 21 ans tisserande. — Fontaine Séraphin-Jean-Baptiste-Joseph, 27 ans, mécanicien et Lepers Joséphine-Sophie, 27 ans, journalière.

NAISSANCES.

12 décembre. Lavange Jules, Jean Ghislain. — Fassiaux Antoine, route de Tourcoing. — Wittebolle Léonie, rue du Moulin. — Calavan Jean, rue de Mouvaux. — Vanneste Henri, rue de l'Hermitage. — Hantsou Jean, rue de la Chapelle Carotte. — Tant Louis, rue Saint-Honoré. — Malfait Alfred, rue Neuve du Fontenoy. — Degreve Auguste, rue des filatures. — Wilfart Palmyre, Jean-Ghislain.

13. Desrousseaux Edouard-Claude, rue du Grand-Chemin. — Verdeau Elisa, Grande rue. — Bellinck Léon, Epéule. — Delbecq Charles, rue de la Paix. — Balot Louis, rue Saint Antoine. — Delescluse Louis, cour Tiers. — Valdevoorde Jules, rue du Grand-Chemin. — Grouillon Marie, Epéule. — Lejeune Jules, rue de la Potennerie. — Surquin Camille, rue Saint Maurice. — Lesaffre Jean-Baptiste, rue de la Guinguette. — Vannulle Julien, rue de la Guinguette. — De Meulemeester Marie, rue de la Lys. — De Craene Orélie, rue Jacquart. — Alpaerts Eugène, Potennerie. — Dhooche Victorine, rue de Soubsie. — Bernaert Eléonore, rue de la Guinguette. — Berg Françoise, rue des

Les amis et connaissances de M. AMEDEL CLARISSE-DESBARBIEUX qui n'auraient pas reçu de lettre de faire part de son décès sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister aux CONVOI ET SERVICE SOLENNELS qui auront lieu en l'église Sainte-Elisabeth le samedi 18 décembre à neuf heures et demie.

COMMERCE.

Havre, 16 décembre *Cotons*. — La demande de repris avec un certain entrain hier soir et nous avons aujourd'hui une très forte demande pour la consommation et pour la spéculation. Il faut voir le très ordinaire Louisiana de 137 à 137 fr. 50. et les cotons de l'Inde se paient aussi plus cher.

A Liver, le mouvement est très active. — Il faut voir le low middling de 136 à 137 fr. en Louisiana, à 134 fr. en Georgia.

On a fait du good ordinary Texas à 133 fr. 50; du barely middling Georgia à 136 fr. En Louisiana on a payé 134 fr. pour Liverpool low middling, 137 fr. 50 à 138 fr. pour strict low middling, 141 fr. pour strict middling, 143 fr. pour strict good middling. Les Oumra embarquement janvier ou février ont obtenu jusqu'à 144 fr.

A terme, on a successivement payé 133 fr. 50 et 134 fr. pour Louisiana décembre et l'on a tenu les mois suivants ce premier prix, mais sans trouver toutefois acheteurs ainsi.

Les ventes notées à quatre heures vont à 7,071.

Manchester, 14 décembre. — Le marché reste généralement inactif, mais bien soutenu. Les filés d'exportation sont très tendus aujourd'hui et on a fait de grandes affaires dans quelques genres et qualités; on a payé de pleins prix pour les parties divisées prochainement, pour livraison plus éloignée, on a pratiqué les cours de mardi dernier; en résumé, le marché clôture excessivement ferme. — Pour la consommation, petites affaires aux pleins prix de vendredi dernier.

Les tissus se sont bien maintenus, mais la demande a été peu importante. La plus value des filés engagés les fabricants à demander une hausse proportionnelle pour les parties livrables dans un court délai; les acheteurs ont fait de la résistance. Aujourd'hui, la demande est assez bonne pour tous les genres de shirtings pour l'Inde, surtout les grands largeurs, mais les affaires ont été entravées par la cause ci-dessus indiquée, en sorte que les opérations ont été limitées; le marché clôture ferme.

BOURSE DE LILLE.

Cours du 16 décembre 1869

OBLIGATIONS DES VILLES.

Armentières 505
Lille 1860. J. A. 1865. 100 50
Lille 1863. J. J. Janv. 1864. 101 75
Lille 1868, libérées. 510
Roub.-Tourcoing, R. à 50. 40 50

VALEURS LOCALES.

Caisse commerc. de Lille, Verley, Deroix 50 25
Comptoir Devidier et Co. 525
Crédit industriel du Nord. 510
Caisse Pérot et Comp. 570
Compagnie le Nord incendie 200 fr. p. 1300
Gaz de Wazemmes à 1300
n 1125

Caisse commerc. de Roubaix. 541 25
Lille à Béthune, actions. 405
Lille à Béthune, oblig. 402 75
Aniche (le douzième) 250
Azincourt. 250
Auchy-au-Bois 1040
Bruy 445
Bully-Grenay, anc. 445
Garvin, 1400
Courrières, 10075
Campagnac, 625
Douvrin anc. 75
Douvrin nouv. 1864 1300
Escarpelle, 1300
Epinae 1400
Ferfay, 1400
Fiennes et Harding, 9100
Lens, 1850
Lévin, 976 25
Meurchin, 5110
Vicoigne-Neux, 5110
Vendin, 5110
Thiv. et Fresnes (M.) 5110

COURS DES HUILES A LILLE.

17 Décembre 1869.

	HUILES hectolit.	GRAINES hectolit.	TOURTEAUX hectolit.
Colza.	93.	26. 228 50	19. 119 50
« pur qq.	99.	32. 37.	14. 50 15
Gill. b. g.	92.	22. 24 50	15.
rouste.	92.	15. 15 50	16 50
Cameline.	76.	20. 26.	26. 30
Lin du p.	76.	20. 26.	26. 30
Lin gr. et.	76.	20. 26.	26. 30

CHEMIN DE FER DU NORD.

Départ de Roubaix pour

Lille	Matin	5.17	7.21	8.21
9.51	11.26	Soir: 12.31	2.01	3.31
5.11	6.13	7.38	9.36	11.14
Tourcoing et Mouscron. — Matin: 5.47				
7.18	8.48	10.13	11.23	Soir: 1.15
2.43	4.48	6.18	8.13	10.22
(jusqu'à Tourcoing seulement) 11.36 jusqu'à Tourcoing seulement.)				
Amiens et Paris. — Matin: 5.17 — 8.21				
Soir: 12.31	3.31	(1 ^{er} et 2 ^o cl.)	7.38	9.36.
Armentières, Bailleul, Hazebrouck. — Matin: 5.47 — 7.21 (jusqu'à Armentières seulement)				
9.51	11.26	Soir: 12.31	2.01	3.31
6.13	9.36.			
Calais. — Matin: 5.17 — 8.21 (1 ^{er} et 2 ^o cl.)				
11.26	Soir: 8.12			
Dunkerque. — Matin: 5.17 — 8.21.				
Soir: 6.13				
Douai. — Matin: 5.17 — 8.21 (1 ^{er} et 2 ^o cl.)				
6.13	7.38	8.36.		
Tournai (par Mouscron). — Matin: 5.47				
10.13.	Soir: 1.15	4.48	8.13.	
Tournai (par Lille) matin: 5.17 — 8.21				
2.01	3.31	7.38.		